

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/09/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Bernard POUSSIN, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Roger CLEDAT (a donné pouvoir à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ, Bernard DUMONT (a donné pouvoir à Gérard BEAUBIER), Franck LETOUX (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Xavier NOUHAUD (a donné pouvoir à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir Sylvette CHADELAUD).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-108 : ENVIRONNEMENT-SICTOM-APPEL A PROJETS « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » - DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que l'Etat a lancé un appel à projet « territoire à énergie positive ». Le pays « Monts et barrages » a été retenu comme territoire en devenir.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de Noblat pourrait être subventionnée, à hauteur de 80 %, pour l'achat de deux broyeurs. Ces broyeurs pourraient être mis à disposition de chacune des communes, plusieurs journées par mois. Les administrés viendraient avec leurs déchets verts, ils les broieront et ils repartiront avec le broyat.

Le coût unitaire de ce matériel, après discussion avec le SYDED, serait inférieur à 20 000 € HT (soit 40 000 € HT pour deux unités). Il nécessitera la présence d'un agent communal, durant toute la journée, pour s'assurer de la bonne utilisation et éventuellement aider les administrés lors des opérations de broyage.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de Noblat soumette ce projet, pour l'obtention de subventions, dans le cadre de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite l'Etat, pour une subvention à hauteur de 80% pour l'achat de deux broyeurs dans le cadre du projet « territoire à énergie positive ».

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ENVIRONNEMENT - SICTOM - APPEL A PROJETS "TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE" - DEMANDE DE SUBVENTION

Date de transmission de l'acte : 01/10/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2015

Numéro de l'acte : 2015-108 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150929-2015-108-DE

Date de décision : 29/09/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 30 septembre 2015

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : **01. 10. 15**
Publié ou notifié
Le : **30. 10. 15**



Alain DARBON

